

2 juin 2016
18h00

Commission Locale de l'Eau

Etaient présents :

Collège des collectivités territoriales et établissements publics locaux :

Mesdames Christine DURNERIN, Pascale GALLION, Annie GAUSSENS,
Messieurs Michel POILLOT, Bernard GEVREY, Luc JOLIET, Jean-Louis DUMONT, Daniel BARBIER,
Jean-Luc SOLLER, Charles DESSEREY, Patrick ORSOLA, Frédéric FAVERJON,

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et association :

Messieurs Fabrice FAIVRE, Raoul De MAGNITOT, Jean-Pierre SONVICO, Gérard CLEMENCIN,
Laurent MONNOT, Pascal CHADOEUF,
Madame Gisèle DACLIN,

Collège des représentants de l'Etat et Etablissements Publics

Madame Muriel CHABERT

Etaient excusés ou représentés :

Messieurs BERAUD, SEGUIN (représenté par M. POILLOT), ALMEIDA (représenté par Mme TONOT), FLAMAND, STREIBIG (représenté par Mme MEUZARD), PORTMANN,
Administrations : ARS (représentée par la DDT), DREAL (représentée par la DDT), Agence de l'Eau RM&C (représentée par la DDT).

Participaient à la réunion :

Monsieur Pascal VIART (animateur SAGE Ouche)
Madame Lisa LARGERON (animatrice Contrat de Bassin)
Monsieur Romain GARRAUT (technicien de rivières)
Monsieur Joël DECLUY (UFC 21)

Mme DURNERIN accueille les participants et ouvre la séance. Elle présente les nouveaux membres de la CLE :

Monsieur WOYNAROSKY, déjà membre au titre de la Région et représentant la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté
Monsieur DANCOURT nouveau représentant du Conseil Départemental de la Côte d'Or
Monsieur DELEPAU représentant l'EPTB Saône et Doubs
Monsieur SONVICO, nouveau président de la Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques.

Après avoir brièvement présenté l'ordre du jour, elle passe la parole à Monsieur VIART qui présente la mise en application du SAGE sur 2014 et 2015 (voir diaporama joint).

Avis de la CLE

La demande de renouvellement et extension d'exploitation de la carrière Maggioni à Treclun a donné lieu à des prescriptions strictes du bureau sur les conditions de réhabilitation du site compte tenu des nécessités de protection qualitative et quantitative de la nappe d'accompagnement de l'Ouche.

Protection de la ressource en eau

De nombreuses études sont lancées sur les aires d'alimentation des captages (AAC) en vue de la mise en place de plans d'actions destinés à protéger la qualité des eaux.

La source de Jeute (Créancey) a un plan d'action engagé en 2014. Le milieu étant très réactif, les bénéfices du plan sont rapidement mesurables et il n'a pas été observé de dépassement des normes sur les pesticides ou les nitrates depuis le début du plan.

Les études conduites sur les sources du Grand Dijon (sources du Suzon et Morcueil) montrent l'étendu des territoires concernés et la difficulté de mobiliser tous les acteurs. Les études permettent cependant d'acquérir de nouvelles connaissances importantes pour la gestion future de la ressource en eau.

Connaissance des zones humides

L'étude des zones humides du bassin de la Vandenesse a permis de compléter l'inventaire du Conservatoire des Espaces Naturels en précisant l'enveloppe des zones humides effectives et en complétant l'inventaire de 2 nouvelles zones humides.

Information sur les crues

Une action de communication est engagée sur la thématique inondation avec l'initiation d'une première série de poses de repères de crue. Après consultation des communes inondables par débordements de l'Ouche (24 communes), le SBO a commandé un premier lot de repères « plus hautes eaux connues – octobre 1965 ». La pose est en cours de planification et devrait commencer à l'automne pour une douzaine de repères.

Installation d'une station de mesure hydrométrique complémentaire

Pour pouvoir mieux évaluer l'impact des prélèvements sur l'Ouche amont et disposer d'outils de référence, le SBO a décidé de compléter le réseau de surveillance par l'installation d'une station hydrométrique en amont de la confluence Ouche-Vandenesse. Installée en 2016, cette nouvelle station entrera en service en 2017 et sera gérée par le SBO. L'objectif premier est la surveillance des débits d'étiage mais elle permettra également de suivre les débits de crues sur l'Ouche amont.

Monsieur JOLIET intervient pour remercier le SBO pour l'information fournie à l'occasion de la petite crue de l'Ouche entre le 31 mai et le 2 juin. Il souhaite que cette démarche soit renouvelée.

La discussion s'oriente sur la difficulté d'appréciation de l'évolution de la crue à court terme (quelques heures). Le Service de Prévision des Crues (SPC) basé à Lyon se base sur les prévisions de précipitations de Météo France tandis que l'estimation du SBO est réalisée sur les observations en temps réel sur le terrain. Les deux approches ont chacune leur part d'incertitude mais se complètent. *(NB : dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRi), la commission « gestion de crise » a pointé la nécessité d'améliorer les outils de connaissance et d'information. La station hydrométrique du SBO complètera à terme le dispositif d'observation des débits et pourra être intégrée au réseau « hydroréel »)*

Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)

Madame DURNERIN remercie Monsieur JOLIET et présente le projet de Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE). Ce plan sera une déclinaison opérationnelle du SAGE pour la gestion de la ressource en eau, co-construit par la CLE et les maîtres d'ouvrages concernés. L'objectif est de présenter le projet à la CLE à l'automne. Madame DURNERIN précise que ce document est d'autant plus attendu que c'est sur les propositions de répartitions des volumes prélevables proposées par la CLE que la DDT révisera les autorisations de prélèvements par captage afin de mettre ces prélèvements en conformité avec le règlement du SAGE.

Madame LARGERON présente ensuite l'avancement du Contrat de bassin.

Point sur les nouveautés en seconde partie de contrat :

Il s'agit de 10 nouvelles fiches actions sur la restauration morphologique :

- ✓ 5 actions concernent l'ouche aval avec des projets de restauration d'espaces de liberté (Longvic BA102, Varanges, Tart le Bas et Fauverney) et des projets de diversification en lit mineur (Longvic centre et Crimolois).

- ✓ 4 actions concernent la restauration de la continuité écologique et des zones de remous sur l'Ouche amont (Veuvev sur Ouche, Gissev sur Ouche, Velars sur Ouche)
- ✓ 1 action concerne la restauration physique de la Vandenesse par recharge sédimentaire (Vandenesse en Auxois)

En 2016, 2 études démarrent :

- ✓ Étude d'avant projet définitif pour la restauration d'un espace de liberté de l'Ouche à Varanges. Cette étude doit permettre de dimensionner un nouveau merlon en arrière des propriétés du SBO, permettant de reconnecter l'Ouche à son lit majeur sans modifier les conditions actuelles de débordements. L'effacement du merlon actuel le long de l'Ouche pose des questions quand au devenir des matériaux et à l'impact du projet sur les lignes d'eau.

Monsieur GEVREY souligne que ce projet est important pour la commune de Varanges qui fait en sorte de faciliter sa concrétisation.

- ✓ Restauration de la continuité écologique de l'Ouche au lac Kir : Étude de définition. Cette étude a pour objectif d'aboutir à un avant projet définitif d'un bras de contournement du lac Kir par sa rive sud permettant le transit sédimentaire. La restauration de la continuité sédimentaire au lac Kir ouvre des perspectives intéressantes pour la reconquête des fonctionnalités écologiques de l'Ouche dans la traversée de l'agglomération dijonnaise et en aval, ainsi que pour la pérennité du lac. L'étude étudiera l'impact de la restauration du transit sédimentaire (bloqué depuis 50 ans) dans la traversée de Dijon, et l'ensemble des contraintes d'implantation de l'ouvrage liées à l'espace restreint et la fréquentation autour du lac.

Madame DURNERIN ajoute que le lac est étudié depuis 2012 et que le projet est particulièrement complexe compte tenu des enjeux.

Travaux d'entretien du réseau hydrographique

Monsieur GARRAUT présente ensuite les travaux d'entretien de cours d'eau réalisés en 2015 et ceux programmés en 2016.

Madame DURNERIN rappelle que les premiers programmes de restauration engagés à partir de 2000 ont nécessités de gros investissements sur 5 ans. L'entretien réalisé par passages réguliers (la totalité du réseau est couverte sur 4 ans) permet de maintenir un bon niveau de réduction des embâcles et donc du risque inondation.

InterCLE – Nappe de Dijon sud

Monsieur FAVERJON fait le point sur le Contrat de Nappe pour la nappe de Dijon sud (voir diaporama joint), Contrat pour lequel la CLE de l'Ouche est représentée par Madame DURNERIN à l'InterCLE Ouche-Vouge, et pour lequel le SBO est signataire en qualité de partenaire technique et financier. Les signataires du contrat s'engagent de façon volontaire et les actions sont concertées.

Monsieur FAVERJON souligne la problématique pesticide qui présente une certaine résonance compte tenu des temps de transferts. Un premier bilan des effets du contrat sera réalisé dans 3 ans

Questions diverses

Madame DURNERIN aborde la réforme territoriale et la future compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) qui sera obligatoirement transférée des communes aux EPCI à fiscalité propre.

Le Comité de bassin Rhône-Méditerranée incite à un transfert aux syndicats de bassins qui pourraient également évoluer.

Dans un premier temps, pour le SBO, il n'y aurait pas de changements pour les communautés de communes déjà adhérentes (CC Ouche et Montagne, CC de Gevrey-Chambertin, CA de Beaune Côte et Sud, CC du canton de Bligny-sur-Ouche), sous réserve de nouvelles fusions. Pour les CC qui auront la compétence au 1^{er} janvier 2018, il y aura une forte incitation de la part du Préfet pour un transfert aux syndicats de bassin mais l'EPCI sera seul décideur.

Monsieur SOLLER indique que la CC Val de Saône est sur 3 bassins et s'interroge sur les conséquences budgétaires en cas d'absence de transfert des charges des communes.

Madame DURNERIN indique que la participation 2016 au SBO est de 1,26 €/habitant soit un total de 295 000 € pour les adhérents. La nouvelle compétence n'a pas vocation à modifier l'action de la collectivité et le volume budgétaire n'évoluerait qu'en proportion de la population représentée.

Monsieur POILLOT évoque le cas du SIRTAVA (syndicat du bassin de l'Armançon) qui a une attitude plus offensive. Il constate que le SBO a une bonne réaction de ne pas vouloir bousculer les choses.

Madame DURNERIN dit que les 3 syndicats voisins, Tille – Ouche – Vouge, conduisent une réflexion commune avec une volonté de conserver les outils qui ont permis de faire avancer les choses.

En matière d'évolution des compétences par rapport aux actions actuelles, le volet prévention des inondations (PI) est déjà exercé via les programmes d'entretien et les différentes actions présentées, le tout avec un budget maîtrisé depuis plusieurs années.

La question des digues doit être abordée sereinement avec comme postulat que la meilleure digue est celle qui n'existe pas. Sur l'Ouche, il n'existe qu'une seule digue, à Neuilly-les-Dijon.

Monsieur DUMONT intervient et fait part de sa perplexité quand à l'utilité réelle de cet ouvrage.

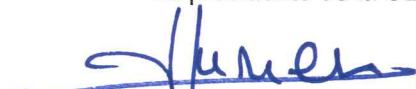
Madame DURNERIN informe les participants qu'elle conduira une consultation des collectivités concernées par la GEMAPI en leur présentant plusieurs scénarios.

Sur la question des digues, Madame CHABERT, indique que le « système d'endiguement » prévu par le « décret digues » peut évaluer le classement pour un aléa considéré. Il est également possible de demander la régularisation des anciennes digues dans le nouveau système d'endiguement.

Madame DURNERIN conclue en affirmant que les bonnes pratiques restent la meilleure prévention contre les inondations.

L'assemblée n'ayant plus de remarques ou d'interventions, Mme DURNERIN remercie les présents et lève la séance à 20H15.

La présidente de la CLE



Christine DURNERIN

